

## EXTRAIT DU REGI Publié le 05/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023 Reçu en préfecture le 05/12/2023

ID: 074-217401041-20231129-DELIB2023\_107-DE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT NEUF NOVEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-trois novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT,

Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Hugo CHAVANNE, Pierre

DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT

Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Laurence GODENIR Mme Fanny ZINGER a donnée procuration à Mme Marielle JUILIEN M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## LE MAIRE EXPOSE

N° 2023-107

**ELECTION DES DELEGUES AU PARC** NATUREL REGIONAL **DES BAUGES** 

La Commune adhère à plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont les assemblées délibérantes sont composées des représentants élus de ses membres. Le nombre de représentants de chaque commune est déterminé par les statuts de chaque EPCI. Hormis la Communauté de Communes pour laquelle les représentants de la commune sont élus au suffrage universel direct, les membres des autres EPCI sont élus par le Conseil.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : VU les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges : VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 17 novembre 2023 ; CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, CONSIDERANT la candidature unique de M. Richard FORSSARD et de son suppléant M. Bernard CHATELAIN-CADET,

> APRES AVOIR DELIBERE A l'unanimité : 27 voix pour

ELIT comme délégué titulaire au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

M. Richard FROSSARD

ELIT comme délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

M. Bernard CHATELAIN-CADET

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire.

Christine CLAUDE

Le Maire,

Marielle JUILIEN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : Publié le